

Commune de BELLECOMBE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2013

Convocation du 6 septembre 2013 Secrétaire de séance : Anne DOUKHAN

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents : Mmes I. MATHIEU, J. GAUDY, A. DOUKHAN
Mrs. F. CASAGRANDE, B. FELLMANN, S. GROS, D. GROS, G. GROS

Excusée : Mme V. PARMELAND qui donne pouvoir à B. FELLMANN

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2013 est approuvé par 9 voix POUR.

M. le Maire demande l'accord du Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour à savoir deux Décisions Modificatives pour permettre le traitement budgétaire du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Le Conseil donne son accord par 9 voix POUR.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS MODIFICATIVES FPIC :

Pour intégrer la gestion du FPIC dans le budget communal, il faut créditer le compte Fonctionnement 73925 de 100€ à débiter sur le compte 022 « Dépenses imprévues ». Le Conseil vote cette décision modificative par 9 voix POUR. Il faut aussi abonder le compte 7325 « FPIC » de 800€ à partir du compte 7381 « Taxe additionnelle aux droits de mutation. Le Conseil vote cette décision modificative par 9 voix POUR.

P.L.U :

1/ Evaluation environnementale

Les articles R121-14 et R121-14-1 du code de l'Urbanisme prévoient que les procédures d'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ne comprenant pas sur le territoire en tout ou partie un site Natura 2000 doivent faire l'objet, de la part du Préfet de département, d'un examen au cas par cas afin qu'il puisse apprécier si une évaluation environnementale sera ou non requise.

A cette fin, le Maire a adressé le 5 juillet 2013 le dossier de saisine à la DREAL de Franche Comté. Ce dossier a été pris en charge le 12 juillet 2013 après avoir été considéré comme complet. Dans le délai de deux mois réservé à l'étude, par arrêté en date du 11 septembre 2013, M. le Préfet du Jura fait savoir que le projet de PLU de Bellecombe n'est pas soumis à évaluation environnementale.

La phase de concertation s'achevant, le Conseil municipal pourra donc arrêter le projet de PLU dès que le bilan de la concertation sera établi.

2/ Décisions Modificatives supplément de coût du PLU

Le paiement des dernières factures de Jura Habitat et les nouvelles dépenses entraînées par la reprise du PLU amènent le Conseil à modifier le budget primitif. Il est proposé au Conseil municipal d'abonder de 8000€ le compte d'investissement 202 « Frais liés au document d'urbanisme » à partir du compte 022 « Dépenses imprévues en fonctionnement » via le compte 020 « Dépenses imprévues en investissement ». Cette proposition est approuvée par 9 voix POUR. Ce complément permettra de couvrir la prestation de Jura Habitat y compris l'édition et la diffusion des documents, le coût des annonces légales et de l'enquête publique à venir.

3/ Avenant financier

Jura Habitat a précisé le montant de sa prestation de reprise du PLU. Compte tenu de la décision du préfet du Jura de ne pas soumettre le projet de PLU à évaluation environnementale, la proposition de Jura Habitat incluant l'ensemble des démarches complémentaires jusqu'à la publication du document d'urbanisme se monte à 2500€ TTC. Le Conseil, par 9 voix POUR, retient cette proposition et autorise le maire à signer cet avenant.

4/ Calendrier

Dans la mesure où le projet pourra être arrêté fin septembre, compte tenu des trois mois réservés à l'avis des Personnes Publiques Associées, l'enquête publique pourrait se tenir au mieux courant janvier. Le délai de production du rapport du commissaire enquêteur, l'approbation du document par le Conseil puis le délai d'intervention du Préfet laissent prévoir approximativement une publication finale pour avril 2014.

TRAVAUX :

1/ VC5

Les entreprises seront sollicitées pour de nouveaux devis pour l'élargissement et le revêtement de la dernière portion étroite de la VC5. Les travaux ne devront pas débiter avant le printemps 2014. Les travaux de pose en tranchée de la fibre optique prévus par le Conseil général du Jura seront probablement intégrés à ce chantier sur cette partie du territoire.

2/ Logement des Coupes

M. le Maire est chargé de reprendre contact avec le SIDEC pour établir un projet complet de réhabilitation du logement de l'étage à la mairie des Coupes. L'étude permettra de préciser l'ampleur et le financement des travaux à la fin de 2013, la réalisation pouvant s'effectuer à partir de juin 2014.

3/ Panneau d'affichage municipal des Mouilles

Le panneau a été commandé il y a plusieurs semaines et il va être livré prochainement. Il sera posé avant que les travaux de finition de la plateforme des conteneurs du SICTOM soient terminés.

4/ Panneaux d'affichage électoral

M. le Maire rappelle les problèmes posés par l'affichage électoral qui doit répondre à des normes précises. Il propose l'achat de panneaux normalisés qui pourront être posés à la mairie ou à Boulème selon la période fixée pour les différentes élections. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cet investissement.

5/ Rénovation de la plaque commémorative

Les inscriptions de la plaque commémorative de la mairie des Coupes sont presque illisibles. 2014 sera l'année du centenaire du début de la Première Guerre Mondiale. M. le Maire propose de faire rechapir les lettres et les signes du monument communal, et ce dans la couleur d'origine. Il donne lecture d'un devis de l'entreprise Janody de Saint Claude qui pourrait réaliser ce travail avant le 11 novembre 2013 pour la somme de 810,70 € TTC. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour cette rénovation.

6/ Revers d'eau

La reprise des scellements des revers d'eau sur la partie basse du chemin de la Dalue n'a pas été réalisée cet été. Il est proposé de réparer provisoirement ces dégâts avec de l'enrobé à froid pour éviter une dégradation supplémentaire pendant l'hiver. M. Dominique Gros se charge de contacter le centre routier de La Pesse pour l'enrobé.

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT JURA SAINT CLAUDE

1/ Projet de territoire

Les réunions se succèdent pour avancer dans l'élaboration du Projet de territoire. Le bureau d'études Viarégio a recueilli durant l'été les informations nécessaires à son diagnostic. Les premières conclusions ont été présentées aux élus le 29 août. Quatre ateliers sont proposés les 24 et 25 septembre pour affiner le projet. Isabelle Mathieu et Bernard Fellmann participeront à ces ateliers.

2/ Activités hiver

Le cabinet MTC a travaillé sur les projets d'activités Hiver sur le territoire des Hautes Combes à partir de ses constats et des travaux de la commission Activités neige de la Communauté de communes. Les choix ont été présentés aux élus et il s'agira, le 17 septembre, de dégager des axes et des actions prioritaires.

3/ SPANC

Le fonctionnement du SPANC a été abordé en assemblée des maires et en conseil communautaire. Les visites de diagnostic continuent avec le bureau d'études Sciences et Environnement. Certains élus demandent à être informés plus précisément de l'avancée de ces diagnostics dans leurs communes.

CHEMIN DE LA DALUE

M. le Maire donne lecture du courrier qu'il a fait parvenir à M. Mermet Maréchal le 22 juillet à la demande du Conseil municipal et de la réponse de cet administré. Ce dernier joint un chèque de 669,76 € en paiement d'une partie des travaux de remise en état d'une portion de ce chemin après les passages des convois de pierre et de bois. Le Conseil décide, par 9 voix POUR, de porter cette participation volontaire au budget de la commune. Les dégâts d'exploitation étant couverts par les deux propriétaires concernés, la commune va réfléchir aux travaux nécessaires à un aménagement efficace et durable de cette partie de chemin (profilage, revers d'eau, revêtement).

LA FORESTIERE 2013

L'organisation des deux journées est prise en charge par les bénévoles de la commune et des Molunes. Toutes les tâches seront assurées.

LOCATION DES APPARTEMENTS DE BOULEME

T3 rez de chaussée

Une candidature a été reçue de la part de Quentin Gros et de Théo Verger pour la location du T3 du rez de chaussée dans l'immeuble communal de Boulème. Le Conseil municipal, par 9 voix POUR, décide de retenir ces deux locataires. Le Maire est chargé d'établir le bail.

T4 Etage

Le T4 de l'étage sera sans doute vacant dans les semaines à venir, le locataire actuel ayant averti le Maire de son départ prochain. Un couple a déjà proposé de louer cet appartement dès qu'il sera disponible. Le prochain conseil se prononcera sur cette location.

RAPPORT DU SYDOM DU JURA

M. le Maire présente le rapport annuel 2012 du SYDOM du Jura.

Pour 2012, la production de déchets (gris, bleu et apports en déchetterie) par habitant a été de 461 kg pour un coût de 78 €/habitant avec une qualité de tri de 82 %. Pour rappel : la qualité de tri était de 85 % en 2011 et les déchets produits par habitant étaient de 470 kg. L'objectif est de diminuer ce volume de déchets de 18 kg d'ici à 2 ans.

La loi Grenelle 1 (août 2009) donne comme perspective de réduire le volume de déchets bleu/gris de 7 % et de 15 % le volume de déchets enfouis.

Chiffres clés des tonnages traités :

- Gris : 51 510 tonnes (lente décroissance),
- Bleu : 16 058 tonnes (stable),
- Apports en déchetterie : 45 343 tonnes (en diminution),
- Conteneur verre : 10 888 tonnes (légère baisse, encore beaucoup de verre dans le gris et le bleu).

Ce sont 340 personnes qui travaillent pour la collecte et le traitement.

Ce rapport est disponible au secrétariat de mairie.

RAPPORT DU SICTOM DU JURA

M. le Maire présente le rapport annuel 2012 du SICTOM du Haut Jura.

Quelques chiffres clés importants :

- Ordures ménagères : Gris (10 894 tonnes soit 180 kg/habitant, en légère augmentation), Bleu (2 950 tonnes soit 48 kg/habitant) soit donc 228 kg/habitant pour 225 kg/habitant en 2011.
- Verre : 2 063 tonnes soit 34 kg/habitant.

- Papier : 233 tonnes.
- Carton : 485 tonnes.

En ce qui concerne les coûts de collecte :

- 60 842 habitants avec un coût de 25,93 € par habitant,
- 14 241 tonnes collectées à 110,80 € la tonne,
- 10,22 € du kilomètre en sachant que 153 655 kms ont été parcourus en 2012 dont 52 978 uniquement pour les conteneurs.

Petit rappel : le coût de la redevance pour 2 personnes est de 121 €.

Ce rapport est disponible au secrétariat de mairie.

RAPPORT SUR LE SERVICE DE L'EAU

M. le Maire présente le rapport annuel 2012 du service des eaux du Haut Jura Sud :

Quelques chiffres clés importants sont donnés pour synthétiser ce rapport annuel :

- 7 réservoirs de stockage d'eau potable d'une capacité de 1 970 m³,
- 1 station de traitement d'eau potable d'une capacité de 600 m³/jour,
- 124 356 m³ d'eau potable produits,
- 72 kms 510 de réseau d'eau potable,
- 511 branchements au 31 décembre 2012,
- 574 clients desservis au 31 décembre 2012,
- 67 277 m³ d'eau facturés en 2012, soit + 3,70 % de volumes facturés par rapport à 2011.
- 86 purges ont été effectuées sur le réseau de distribution en une année.

Des travaux importants sont en cours sur le site de l'Embouteilleux. Ils permettront d'accroître la bonne qualité de l'eau distribuée.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Jura Sud est reparti en délégation de service avec la Lyonnaise des eaux jusqu'en 2022.

Ce rapport est disponible au secrétariat de mairie.

Quelques élus disent leur mécontentement quant à la qualité de l'eau et en particulier au niveau de sa couleur. Les délégués de la commune au syndicat des eaux prennent note de ces remarques.

CARRIERE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

M. le Maire reprend le déroulement de carrière de la secrétaire de mairie. Ce personnel remplit les conditions d'ancienneté pour accéder au 6ème échelon du grade de secrétaire de mairie. Le Conseil est informé de cette promotion qui interviendra au 1er octobre et qui sera fixée par arrêté.

PRIME

M. le Maire présente le projet de mettre en place une indemnité d'administration et de technicité (IAT) en direction du personnel d'entretien de la commune. Le Conseil décide la création de cette indemnité par 7 voix POUR et 2 abstentions. Le Maire est chargé de l'arrêté correspondant.

DEFIBRILLATEUR

Une campagne est actuellement en cours pour redire l'importance de disposer de défibrillateurs dans les communes rurales où les secours d'urgence sont éloignés. Le coût d'un appareil est d'environ 2000€ ; le Conseil général du Jura propose une aide de 1000€ pour financer cet équipement. Le Conseil se pose la question du lieu d'implantation et décide de reporter sa décision lors d'une prochaine séance.

FOOTBALL CLUB DES HAUTES COMBES

Par courrier en date du 2 septembre, Messieurs les maires de La Pesse et des Bouchoux souhaitent une participation des communes à l'aménagement du stade de Chaudézembre à La Pesse et en particulier à son raccordement au réseau électrique. Une réunion est prévue le 27 septembre.

INFORMATIONS DIVERSES

- Solidarité avec le RPI LA Pesse Les Bouchoux
Le Conseil municipal se déclare solidaire de la lutte des élus, des parents et des enseignants du RPI de La Pesse-Les Bouchoux qui se voient retirer un poste d'enseignant pour une perte conjoncturelle de 4 élèves à la rentrée. Le Conseil se joint ainsi au Conseil Communautaire pour dénoncer une décision lourde de conséquences pour nos territoires de montagne et pour demander le rétablissement de ce poste.
- Rentrée à l'école des Sorbiers
La rentrée scolaire s'est bien passée à l'école des Sorbiers qui accueille 42 élèves à cette rentrée. Les deux enseignantes exercent à temps plein dans l'établissement. Le SIVOS a confié l'accompagnement des élèves dans le bus scolaire à un personnel déjà employé du SIVOS qui a accepté un complément de service.
Les élus, les enseignants, les parents d'élèves sont amenés à réfléchir à l'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire pour organiser la rentrée 2014/2015 en conformité avec les nouveaux rythmes scolaires avec l'obligation de mettre en place des activités complémentaires à la charge quasi exclusive des communes.
- Cartes Avantages Jeunes
24 cartes Avantages Jeunes ont été offertes par la commune aux jeunes qui résident sur son territoire.
- Changement de place du conteneur de collecte du verre
Le conteneur de récupération du verre de Boulème gênait depuis longtemps l'ouverture de la borne d'incendie installée le long du parking. Cette borne ne pouvait plus être contrôlée par le SDIS. Le SICTOM l'a déplacée pour permettre l'accès réglementaire au poteau d'incendie.
- Prêt de salle communale
Une association de marcheurs de la région lyonnaise dont M. Jean Pierre Bouvard fait partie a un projet de randonnée sur nos communes au départ de la Borne au Lion vers les Moussières. Si une demande est formulée par cette association pour se mettre à l'abri dans la salle de mairie des Coupes en cas de mauvais temps, le Conseil décide de lui donner une suite favorable en posant les conditions de l'utilisation de cette salle.

La séance est levée à 23h45

Le Maire,
Bernard FELLMANN